

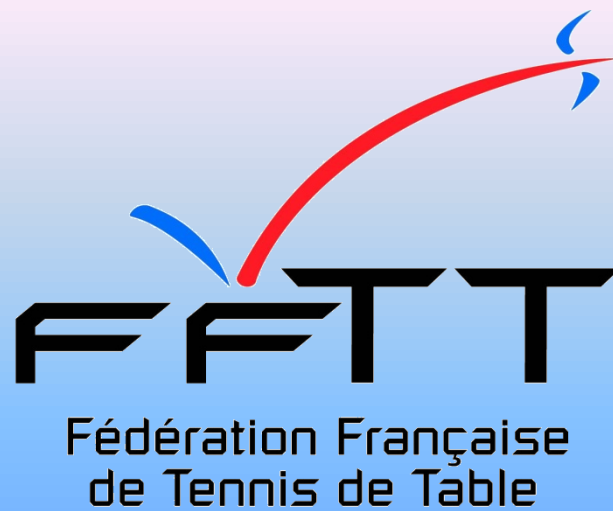


Schéma directeur de cohérence territoriale des équipements pour le tennis de table 2011-2016

Les objectifs de ce schéma

- . Avoir une vision prospective d'aménagement et de construction de nos équipements spécifiques et/ou adaptés à la pratique du tennis de table
- . Disposer d'un outil d'aide à la décision pour le CNDP et les collectivités territoriales dans leurs priorités et leur programmation de construction et/ou de réhabilitation/aménagement d'équipements

Ce schéma doit permettre également de renforcer les priorités fédérales de développement afin de :

- . Accueillir de nouveaux publics licenciés dans nos clubs notamment dans les salles saturées ou non adaptées
- . Faire dérouler nos compétitions nationales, régionales et départementales dans des salles accueillantes avec gradins (en lien avec les comités et ligues)
- . Doter les clubs de PRO et NATIONALE de salles spécifiques organisées et de qualité (pour l'entraînement, la promotion des rencontres...)

Les critères prioritaires des partenaires (CNDS et collectivités territoriales)

- Les projets intercommunaux
- Les zones territoriales de développement pongistes (clubs et lieux de pratique) pouvant avoir recours à un ou plusieurs emplois
- Les projets en lien avec le développement durable (près d'établissements scolaires ou dans l'enceinte de complexes sportifs par ex.) et la HQE
- La pratique du haut-niveau (structures répertoriées PES, Pro A/Pro B...)
- Les projets avec une politique d'insertion (zones rurales, ZUS,...)
- Les manifestations régionales et nationales régulières organisées
- Les actions menées vers le grand-public (4/7 ans, féminines, vétérans, handicapés...) et sous toutes ses formes (scolaires, affinitaires, entreprises, associées...)

Les autres critères pris en compte par la FFTT

- Les ligues et comités (zones) où il n'y a pas ou peu de salles
- Les villes ou communes où les besoins sont latents (contacts en cours avec les collectivités)

Il s'agit d'avoir un maillage territorial cohérent par rapport à :

- . l'existant (salles, clubs, licenciés, emplois salariés...)
- . les pratiques (publics prioritaires et porteurs, haut-niveau, Organisations...)
- . l'environnement (population, conditions favorables des collectivités...)
- . les projets (projets club/comité/ligue, dirigeants porteurs et dynamiques...)

Les types ou projets de salles répertoriés

- Les salles spécifiques tennis de table créées (ou en cours de création)
- Les gymnases ou salles omnisports où se pratique le tennis de table
- Les salles partagées avec quelques disciplines :
 - sports de raquettes (ex : Badminton)
 - avec des disciplines dites "douces" mais compatibles (ex : Gym volontaire, Escalade, etc.)

Cet état des lieux va aussi permettre de consolider le RES (Recensement des Equipements Sportifs) mis en place par le Ministère des Sports

Les étapes pour le constituer

- Le diagnostic du schéma directeur existant (2007)
- L'exploitation de la base de données des salles répertoriées (SPID) et de celle avec les projets en cours
- L'exploitation de la base Recensement des Équipements Sportifs du Ministère des Sports
- Une enquête menée auprès des clubs de Pro A/B et Nationale 1/2/3
- La mobilisation des Référents régionaux équipements et Présidents de comité et de ligue pour l'établissement d'un état des lieux
- Des points d'étapes auprès du Comité directeur fédéral, du Ministère des Sports, et du CNOSF

Nos interlocuteurs

Les instances nationales, déconcentrées, et clubs de la FFTT :

- La commission fédérale équipements et le comité directeur fédéral
- Les ligues régionales et comités Départementaux (notamment les référents régionaux « équipements »)
- Les clubs

Les collectivités territoriales :

- Les conseils généraux et régionaux
- Les EPCI (Établissement public de coopération intercommunale)
- Les villes et communes

Autres interlocuteurs :

- Les DDCSPP, DRDJS, CNOSF, CROS, CDOS

Les orientations spécifiques déterminées pour ce schéma

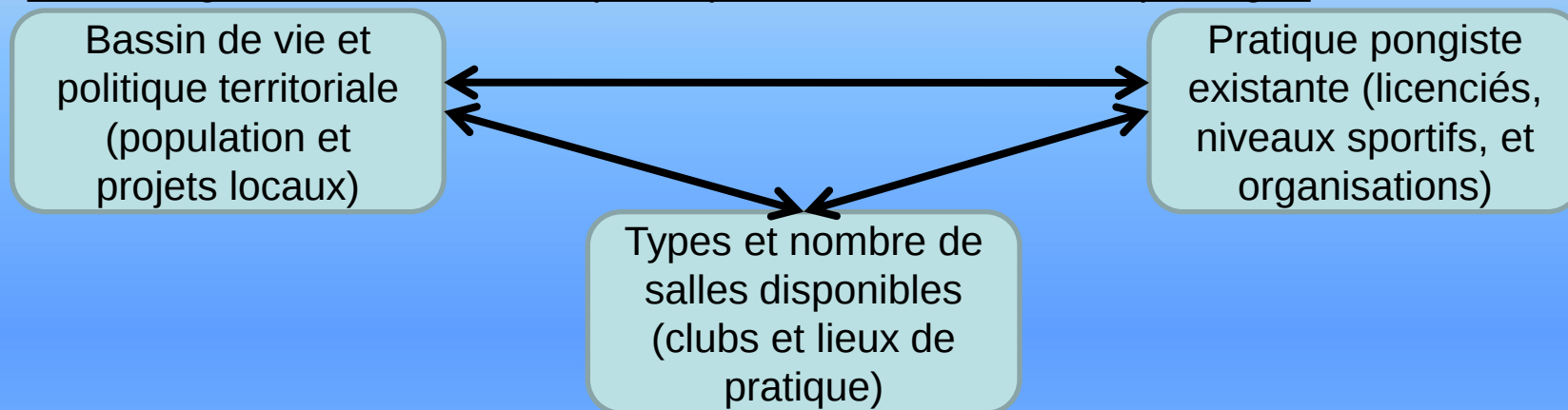
A partir de l'état des lieux des salles spécifiques réalisées depuis 2000

Priorités d'implantation de salles spécifiques :

- à vocation nationale (+ de 9 aires de jeu)
- à vocation régionale (4 à 9 aires de jeu)

Les paramètres prioritaires pris en compte :

Un maillage encore + cohérent pour optimiser les taux de remplissage :



Les évolutions envisagées à l'avenir (critères qualitatifs associés et croisés) :

- . Les emplois existants et/ou en cours de création pour animer la salle
- . La saturation de la salle (créneaux disponibles et nombre d'aires de jeu)
- . L'aménagement de la salle (club house, gradins, vestiaires...)
- . La pratique (loisirs, scolaire, compétition,...)

Constituer un tableau de bord avec un système d'information géographique national pour mieux aider à la décision

Rappel : cet outil s'inscrit dans une démarche globale d'accompagnement au développement d'équipements structurant pour la pratique

La FFTT accompagne notamment à :

- la constitution de dossiers de construction ou réhabilitation de salles à présenter aux élus des villes (livret « comment construire ou réhabiliter une salle de tennis de table »)
- l'élaboration de dossiers CNDS équipements
- le classement (homologation) des salles (critères normés et suivi assuré par les membres de la commission fédérale équipements)

Ces documents sont disponibles sur le site institutionnel de la FFTT, rubrique « Développement » >> « Equipements »

<http://www.fftt.com/developpement/developpement.htm>

Les différentes démarches sont précisées sur le centre de ressources de la FFTT :

http://www.fftt.com/ttdirigeants/developpement_clubs/salles_specifiques.htm